

# Conseil de résilience sanitaire de Bordeaux

**Compte-rendu de la Plénière du 12 avril  
2022**

## Contexte

Installé depuis le 28 octobre 2020, le CORESAN (Conseil de Résilience Sanitaire) se compose d'élus de la ville de Bordeaux, de membres-experts et de personnes ressources. Il a pour objectif d'accompagner la Ville de Bordeaux par l'avis et les préconisations d'experts pour une réponse adaptée aux défis actuels et à venir dans le contexte de crise sanitaire.

# CORESAN - Plénière



## Compte-rendu de la réunion du 12 avril 2022

### Contexte

Le mardi 12 avril 2022, de 9h30 à 12h, a eu lieu une nouvelle réunion en plénière du Conseil de Résilience Sanitaire (CORESAN) de la Ville de Bordeaux. Cette réunion était organisée en présentiel, dans le Salon Didier Boucard, à l'Hôtel de Ville de Bordeaux.

#### **Présents :**

##### **Membres-experts (11) :**

- DELAUNAY Michèle
- MALVY Denis
- LAGABRIELLE Christophe
- LAFORCADE Michel
- JOSEPH Jean Philippe
- WITTEWER Jérôme
- POUYANNE Julien
- RODEL Patrick
- AMYOT Jean Jacques
- VIDAL Martine
- BEKKALI Rafia

- JUSTOME Sylvie, élue référente et adjointe au maire chargée de la sécurité sanitaire, de la santé et des seniors
- PAPIN Céline, adjointe au maire chargée des coopérations territoriales, européennes et internationales
- PASQUIER Patrick, directeur de la prévention et de la promotion de la santé Ville de Bordeaux
- GALLAN Marion, psychologue du travail ville de Bordeaux.

##### **Animatrice de l'agence Nalisse (1) :**

##### **Intervenants (4) :**

- DOIGNIES Héroïse

**Excusés :** François Alla, Christophe Bergouignan, Julie Gabinski, Simone Mathoulin-Pelissier, Pauline Monnier, Ginette Poupard

# Résultats des échanges



## Introduction

**Sylvie Justome, élue référente et adjointe au maire chargée de la sécurité sanitaire, de la santé et des seniors**, souhaite à tous et à toutes la bienvenue à cette huitième Plénière du CORESAN. Les conditions de travail et de convivialité s'améliorent réunion après réunion : souvent condamnés au distanciel, puis à des salles plus ou moins adaptées aux échanges, la configuration en table ronde facilitera les échanges pour cette réunion.

Madame Justome excuse M. Pierre Hurmic, qui a un empêchement pour l'ouverture de cette Plénière. Elle remercie les personnes présentes aujourd'hui et rappelle les différents points prévus à l'ordre du jour :

- Informations sur les actions menées en solidarité au peuple ukrainien
- Retour sur le travail de 2021 et les perspectives 2022
- Echanges sur la santé au travail
- Point sur la mémoire

Auparavant, les présents procèdent à un rapide tour de table.

Michèle Delaunay, co-présidente, exprime son intérêt pour parler du sujet de l'Ukraine, notamment au regard de la question des déplacés et de la langue à Bordeaux.

## Informations sur l'Ukraine

**Céline Papin, adjointe au maire chargée des coopérations territoriales, européennes et internationales**, récapitule les actions faites par Bordeaux dans le contexte de guerre en Ukraine. Deux personnes travaillent sur le volet de l'accompagnement des déplacés à la Ville de Bordeaux. Dès les premiers jours du conflit, Bordeaux a mobilisé un certain nombre d'éléments, en attendant les directions de la préfecture :

- Soutien symbolique : parvis des droits de l'Homme dénommé « place de l'Ukraine », pavoisement aux couleurs du drapeau ukrainien
- Accueil des déplacés ukrainiens : cellule de crise mise en place, participation à la cellule de crise de la préfecture, mobilisation de l'auberge de jeunesse de Bordeaux et d'un gymnase

Une partie des premières personnes qui sont arrivées avaient déjà des points de chute en France (famille, proches), et ont été aidées par un rapide statut juridique pour l'ouverture de droit.

Dans un second temps, les arrivées plus massives se sont faites dans les pays limitrophes, avec l'arrivée d'une crise majeure de l'hébergement. La relocalisation des déplacés se fait de manière volontaire : actuellement un projet vise à accueillir 11 000 Ukrainiens dans la région Nouvelle-Aquitaine, au sein de hubs (Mérignac et Bordeaux) puis de « sas » (hébergements collectifs temporaires), avant un redéploiement dans de l'hébergement citoyen. Via ce dispositif, il y a eu peu de personnes jusque-là (environ 100 personnes), mais on attend une nouvelle arrivée dans les jours à venir (150 personnes).



Une étude démontre que les déplacés ukrainiens ne souhaitent pas s'éloigner de trop de leur pays, d'où des chiffres peu élevés dans notre région. Plusieurs collectivités se sont questionnées sur ces dispositifs d'hébergement face à la faible demande : pour l'instant, le dispositif est maintenu, mais la question pourra se poser par la suite.

Plusieurs points d'alerte sont à souligner :

- Hébergements citoyens (système géré par France Horizon) : de nombreuses places sont proposées par les familles bordelaises mais il y a des retours de difficultés, d'essoufflement sur le niveau d'engagement, avec de nombreux questionnements sur les droits des personnes hébergées mais aussi sur la durée.
- Des traumatismes plus importants sont observés chez les déplacés plus récents.

Sur le volet sanitaire, des échanges avec la Préfecture ont montré d'autres alertes sur :

- Question sanitaire animale : animaux de compagnie déplacés (cas de rage, prise en charge et hébergement des familles avec animaux)
- Scolarisation des enfants : prise en charge au niveau de l'Etat et de la mairie de Bordeaux (suivi de la vaccination notamment par nos 5 CMS municipaux)
- Santé et protection de la personne : vigilance sur les abords des centres d'hébergement sur les violences sexuelles (risque de réseau de prostitution, cas de viols dans d'autres villes)

Sur la barrière de la langue, des actions ont été mises en œuvre pour accompagner : mise à disposition d'interprètes, mise à disposition de locaux et mise en lien avec des acteurs. Aujourd'hui, des actions d'apprentissage de la langue française sont aussi mises en place ou envisagées avec des cours (mobilisation de l'Alliance Française, de l'Université Bordeaux Montaigne). Les Ukrainiens ont aussi exprimé le souhait d'un lieu pour se retrouver.

Sylvie Justome reprend la parole pour résumer les deux temps qui ont été mis en œuvre. Bordeaux a mis en œuvre des premières actions d'accompagnement concret

avec l'association Ukraine Amitié, puis la Préfecture a organisé un encadrement plus administratif. Il y a néanmoins des limites : le statut de « déplacés » exprime l'objectif final de ne pas rester sur le territoire, mais il y a pour autant une nécessité sur le court terme d'installer ces personnes.

L'accueil posttraumatique, notamment des enfants et très jeunes enfants, est aussi un enjeu actuel, que Bordeaux a pris en compte en mettant à la disposition de la CUMP (cellule d'urgence médico-psychologique) des salles de l'Athénée municipal où chaque semaine, 5 familles en moyenne sont reçues. Certaines personnes qui sont accueillies par des proches sont parfois éloignées et ne connaissent pas le circuit administratif et les actions mises en œuvre pour un suivi de santé.

Bordeaux a un rôle de facilitateur et de coordinateur. Aujourd'hui la ville est préparée pour des situations similaires qui pourraient survenir par la suite. Un enjeu est celui de la réaction face aux attentes des différents acteurs.

### **Echanges avec les membres :**

- Il faut mettre les informations en perspective avec des chiffres : 27 000 Ukrainiens sont accueillis en France sur 4 millions (0,7%). C'est donc un investissement très modeste de la France, en comparaison avec d'autres pays d'accueil en Europe.
- La Préfecture ne souhaite pas encourager les initiatives des collectivités locales, ce qui est limitant.
- La France est un des pays d'Europe avec une faible diaspora ukrainienne, d'où une moindre volonté des déplacés de venir en France. Également, le choix qui a été fait de miser sur l'hébergement citoyen peut poser des difficultés en termes de vérification, mais aussi sur le niveau de responsabilité et d'engagement qui repose entièrement sur les familles qui hébergent.
- Sur la Métropole, y a-t-il des réunions sur les aspects pratiques de cet accueil entre les communes ? Le service prévention sécurité mutualisé de la Métropole est mobilisé sur ces questions. Aujourd'hui il y a des interrogations sur le maintien des différents dispositifs d'accueil ou s'il faut plutôt faire un regroupement face au faible nombre de déplacés sur le territoire.
- Pour les questions sur des aspects du quotidien, par exemple accueil des animaux, sécurité dans les familles, etc., il faut mobiliser des acteurs sur le terrain.

- Quelles coordinations avec les associations ? De nombreuses associations veulent se mobiliser : aujourd'hui la préoccupation principale est sur des questions pratiques (la scolarisation, l'ouverture des droits, la prise en charge adaptée...). Les personnes sont redirigées vers l'association Ukraine Amitié principalement. Il n'y a pas une coordination complète aujourd'hui car des initiatives sont prises en dehors de la ville, mais il y a un accompagnement et/ou une mise en lien pour les associations qui contactent la Ville. L'élan de solidarité est exceptionnel mais il faut canaliser les initiatives individuelles.
- Au sujet de la psychologie : arrachement vécu par les déplacés, par exemple les personnes âgées qui sont d'autant plus fragiles. L'EMPP est sensibilisée à cette thématique du traumatisme, notamment autour de l'image de la mort. Plus que la bienveillance, c'est la qualité du lien humain (remettre de la vie là où il y a eu de la mort) qui permet à la mémoire de se réorganiser pour réduire ou éviter le traumatisme. Ce lien est rendu difficile par la barrière de la langue, mais la capacité du lien communautaire est aussi fondamentale.
- Concernant les personnes âgées, il serait intéressant de voir si « les Petits frères des pauvres » prévoit des actions spécifiques. A priori, les personnes âgées déplacées arrivent avec leur famille, il y a donc peu d'isolement, et France Horizon a un rôle de redirection vers des structures en cas de problématiques spécifiques.
- Enseignement à tirer : comment rendre ces accueils d'urgence plus chaleureux. L'école d'architecture a fait une proposition de travail sur des modules mobilisables rapidement mais avec plus de chaleur dans la conception.
- Accueil citoyen : un enjeu d'éviter l'épuisement.
- Le statut de « déplacé » permet une ASP très rapide, un accès gratuit au soin, il permet aussi de subsister et d'avoir accès à l'emploi. Ce statut est différent de celui de « réfugiés » orientés en CADA et déposant une demande d'asile. Aujourd'hui, est-ce qu'on peut imaginer que des personnes voudront rester ?
- Mobiliser les écoles et les enseignants pour l'apprentissage de la langue dès le très jeune âge, le bilinguisme ukrainien-français étant un plus.
- Le CORESAN est une instance créée pour tirer des enseignements des crises vécues pour l'avenir. Dans le cadre du réchauffement climatique, des questions sur la création d'un statut de « réfugiés climatiques » se posent. L'activation pour la première fois d'un statut européen très rapidement pour l'Ukraine montre la possibilité de créer un statut pour le contexte de réfugiés climatiques. Néanmoins, ce sont des problèmes nouveaux et encore différents. La réflexion peut aussi être inversée, dans le cas où ce sont les Français qui seraient touchés par des besoins de se déplacer à cause d'une catastrophe.

- Il faut encourager la réforme du système d'accueil, qu'il s'agisse des réfugiés ou déplacés. Aujourd'hui, c'est un système extrêmement complexe, dans lequel les territoires ne sont pas suffisamment associés. La motion du CORESAN doit demander l'association des territoires dans la réforme, la conception et l'application d'un nouveau système d'accueil des déplacés et réfugiés.
- Objectif de coordination et de prévision sur les attentes et les besoins. Des choses peuvent être préparées pour être moins dans une urgence.
- Une réflexion peut aussi porter sur une valorisation de la population qui se mobilise. Le Site internet non seulement permet de guider mais aussi concentre des initiatives.
- Il y a des perspectives d'amélioration sur cet accueil face aux déplacés ukrainiens mais il s'agit de toute façon d'actions à soutenir.

Le CORESAN valide l'écriture d'une motion sur les actions menées en lien avec la guerre en Ukraine. Ce texte sera porté par le CORESAN. Des évolutions du texte sont à prévoir :

- Notion de volontarisme de Bordeaux et des acteurs locaux à encourager avec un souhait de coordination des associations et des acteurs pour un meilleur accompagnement (hébergement, apprentissage de la langue, aspects du quotidien)
- Enjeu du traumatisme et de la qualité du lien humain pour réduire les impacts de ces traumatismes
- Eviter l'épuisement des personnes mobilisées et engagées à Bordeaux pour favoriser une prise en charge qualitative des déplacés sur un temps plus long dont on ne connaît pas la durée (questions de l'hébergement et de l'apprentissage de la langue).
- Une réflexion qui doit s'engager sur le statut à créer au niveau européen de « réfugiés climatiques » : une réflexion différente mais liée. Il faut encourager la réforme du système d'accueil



## La santé au travail

**Marion Gallan est psychologue du travail, spécialisée sur la question du télétravail depuis près de 5 ans, et coordinatrice de télétravail à la Ville de Bordeaux.**

La crise sanitaire a bouleversé le monde du travail et a entraîné des transformations dans les organisations. Ces transformations ont un impact sur le sens du travail. Le télétravail était la première manière de maintenir l'activité : dans la Ville de Bordeaux, le dispositif de télétravail était très peu mis en œuvre et plutôt contraint auparavant mais la crise sanitaire a obligé à sa mise en œuvre, avec des évolutions au cours des années.

Lors du premier confinement, la crise sanitaire a demandé d'assurer une continuité de service, mais avec des difficultés qui ont constitué un télétravail dégradé. La mise en œuvre d'un TAD (travail à distance) a eu pour objectif d'organiser un meilleur dispositif. Depuis janvier 2022, un dispositif de télétravail rénové souple et ouvert a été mis en œuvre et était largement plébiscité et demandé, en lien avec des enjeux de qualité de vie au travail mais aussi des enjeux environnementaux.

Le télétravail rénové a fait l'objet d'une co-construction pour un dispositif de télétravail pérenne, en s'appuyant sur une évaluation des conditions de travail pendant la crise sanitaire (questionnaire diffusé auprès des agents de la Ville et du CCAS).

Les résultats du questionnaire montrent globalement que le télétravail a été une expérience positive pour les répondants, même dans un mode dégradé de travail à distance. On observe une autogestion sur le nombre de jours (en moyenne 2 jours). Mais cette expérience perçue positivement s'accompagne d'inconvénients : des douleurs physiques, des coûts supplémentaires (électricité, matériel, imprimable...), des impacts sur le collectif de travail (sentiment d'isolement), une réadaptation de l'activité (augmentation du temps de travail, élargissement des plages horaires).

Le télétravail a donc apporté une qualité de vie au travail mais avec des conditions de vie au travail fragiles. Aujourd'hui, l'objectif est d'aller plus loin dans le dispositif de télétravail pour faciliter sa mise en œuvre dans les collectivités (il est mis en œuvre à la Ville mais pas encore à la Métropole).

Plusieurs constats et enjeux sont faits :

- Télétravail, enjeu de la qualité de vie au travail. Un droit et un souhait pour le salarié.
- Des encadrants préoccupés par ces modalités de télétravail : de nouvelles responsabilités, de nouvelles organisations compatibles avec tous.

- Des enjeux de santé au travail : troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux, difficile retour en présentiel à temps complet face aux conflits dans certaines équipes.
- Enjeu d'équité entre télétravailleurs et non-télétravailleurs (télétravail perçu comme un privilège pour ceux qui y ont accès).
- Redéfinition des lieux de travail : aspiration à vivre ailleurs, émergence de tiers-lieux, politique de gestion et d'utilisation des locaux des entreprises et des collectivités.
- Le télétravail, un sujet social, sociétal et politique : enjeu d'attractivité et de recrutement, objet de négociations, risques à considérer avec des enjeux de santé.

### **Echanges avec les membres :**

Il s'agit d'une attribution du CORESAN que d'analyser les phénomènes et bouleversements de la crise sur les modes de travail.

- Des retours qui ne vont pas forcément dans ce sens-là pour certains. « Euphorie de la crise sanitaire » : l'analyse ici est en situation de crise, mais est-ce que le télétravail va pour autant s'imposer une fois la crise finie ? La satisfaction s'exprime dans un contexte de crise : mais après, est-ce que ce sera encore le cas ?
- Parallèle collectivité territoriale / entreprises : il ne s'agit pas de la même organisation, des mêmes modèles de télétravail.
- Isolement des personnes, limitation des liens sociaux : on observe un retour au bureau après un certain temps.
- Le contrôle du télétravail dans certains contextes est très contraignant pour des personnes.
  
- Des effets négatifs et positifs du télétravail ont été analysés avant la situation sanitaire déjà. L'enquête (réalisée sur le deuxième confinement) est représentative des études précédentes hors contexte sanitaire. Le premier confinement avec télétravail complet a montré des difficultés importantes, cette période n'est pas représentative du télétravail tel qu'il est souhaité aujourd'hui.
- Une satisfaction est liée à la question de l'autonomie.
- Enquête : biais de réponse du fait du contexte sanitaire (pic épidémique, confinement), mais aussi du fait du biais de genre (féminisation qui n'est pas
-

- souhaitable) et du biais économique (les populations les plus aisées ont de meilleures conditions de télétravail).
- Souffrance au travail : l'ergonomie du poste de travail à la maison a une influence très importante sur la capacité à télétravailler. Une volonté de la DRH est d'avoir un ergonomiste pour le télétravail.
- Nous sommes en train de vivre une mutation de la conception du travail : avant, vision du travail libérateur. Nous vivons avec les progrès technologiques une mutation : nous devons changer nos modes de penser et être lucide sur les inconvénients. C'est un travail interdisciplinaire à réaliser.
- Les avantages en termes de temps de déplacements gagnés sont liés à un enjeu environnemental aussi.
- On observe une crispation des entreprises sur le télétravail.
- La situation en France est différente de pays scandinaves où, sur un même lieu, on retrouve des fonctions diversifiées. Le lieu de travail dans notre pays est différent, c'est le lieu de la communauté, il est important pour les liens sociaux, ce qui est contradictoire avec le télétravail qui a tendance à isoler.
- Le travail à distance n'est envisagé que comme une solution partielle : pas un télétravail à 100%. Toutes les études du télétravail montrent que les effets positifs du télétravail sont présents avec 1 ou 2 jours en télétravail, mais au-delà la satisfaction est moins importante et les effets négatifs vécus sont plus forts.
- Le télétravail a des impacts importants sur les conditions physiques : il y a des impacts du fait du temps passé devant les écrans (sommeil, concentration), mais aussi des effets indésirables à moyen et long terme difficiles à analyser. La sédentarité (même sur une ou deux journées hebdomadaires) et les risques psychosociaux en font partie.
- Il y a des éléments positifs mais une vigilance à conserver sur le télétravail.
- Le professeur Tzourio a réalisé une étude sur l'état de santé des étudiants sur le campus bordelais qui montre les effets de l'isolement.
- Une comparaison avec le milieu médical et le cas des infirmières/infirmiers et aides-soignants/soignantes est faite, sur le sentiment d'autonomie au travail et le sentiment d'appartenance au groupe. Des métiers sont en souffrance du fait du manque d'appartenance ou d'autonomie. Le télétravail peut s'inscrire dans ce type de souffrances en les renforçant.
- Il faudrait aussi mener une étude sur les conséquences pour les usagers : quelle dégradation du service apporté aux citoyens du fait du télétravail ? (incapacité à avoir quelqu'un au téléphone par exemple)

- Il y a des inégalités dans la façon de jouir du télétravail. L'épanouissement et le bien-être au travail ne doivent pas être spoliés par la présence des écrans et l'éloignement du groupe.
- Si on s'intéresse à la santé au travail des Bordelais, la majorité des gens ne travaille pas dans ce qui est représenté ici (administrations publiques avec un nombre de travailleurs importants). Le paysage économique de Bordeaux est composé de beaucoup de petites structures. La réflexion doit prendre en compte les particularités de chaque structure.
- L'analyse de la DARES est en ce sens assez intéressante, en prenant en compte les différentes sphères de travail.

### **Synthèse :**

Les échanges montrent que le télétravail apporte des avis très diversifiés, entre satisfaction et contrainte pour certains, avec des avantages sur les rythmes de vie et des impacts négatifs sur la santé. Globalement, si la situation sanitaire a fait évoluer les modes de travail, avec une généralisation du télétravail dans certains secteurs, il y a aujourd'hui le souhait d'un équilibre (un à deux jours de télétravail maximum par semaine).

Télétravail s'accompagne aussi d'une surexposition aux écrans. Les impacts du télétravail sur la santé sont autant de courts termes (sommeil, concentration) que de moyens et longs termes (sédentarité, troubles psychosociaux), même dans le cas d'un télétravail réduit.

Il est aussi nécessaire de garder en tête des inégalités importantes face au télétravail, avec des sphères où il n'est pas possible de le mettre en place, mais aussi des particularités selon les structures et la taille des équipes, ainsi que des conditions de télétravail très différentes entre les individus.

D'une manière générale, la crise a mis en exergue des questionnements et évolutions sur la conception du travail. Dans ces évolutions, on peut notamment citer les enjeux d'autonomie et d'appartenance au groupe.



## Perspectives 2022

Les dates des prochaines séances sont fixées en avance pour qu'un maximum de membres du CORESAN soit présent :

- Jeudi 8 juin 2022, à 14h30
- Mardi 20 septembre 2022, à 10h
- Mardi 15 novembre 2022, à 10h

Également, le groupe a exprimé lors des réunions précédentes la volonté d'approfondir un travail sur la valorisation de la mémoire de la crise sanitaire. Un groupe de travail va se réunir dans les semaines à venir pour approfondir cette réflexion, en lien avec la DGAC et les archives de Bordeaux Métropole. Plusieurs pistes de valorisation sont imaginées aujourd'hui : lecture de

- Lecture de document, compagnie de théâtre, échanges avec un sociologue (une initiative avait été préparée en ce sens avec la compagnie Bivouac mais n'a pas pu aboutir)
- Expositions des productions avec un support à proposer (hall des archives, cité)
- Animation dans la semaine bleue sur le thème « changer notre regard sur les aînés / brisons nos idées reçues »

Un mail d'invitation sera adressé aux membres du CORESAN volontaires pour participer à ce groupe de travail.